



Résultat des votes suite à l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2023

NEOLIFE® (Euronext Growth : FR0011636083 – ALNLF) (la « Société ») partage le résultat des votes suite à l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2023 (l' « Assemblée »).

Les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance à l'assemblée générale possédaient 27.660.939 actions, soit 38,03% des actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

En début de réunion, tandis que la Société mentionnait le niveau de détention constaté en mars 2022, Monsieur Pascal Leandri a précisé que la société Capriona, détenant à ce jour 15.410.000 actions de la Société, avait franchi à la hausse, le seuil de 5 %, en octobre 2019.

Etant donné que ce franchissement du seuil individuel de 5% n'a pas été déclaré à la Société, dans les conditions légales et statutaires requises, et que Monsieur Pascal Leandri, ainsi que la société Capriona, sont considérés comme agissant de concert, au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, à raison de l'accord conclu avec d'autres actionnaires, en vue d'exercer des droits de vote, pour obtenir le contrôle de la Société, ils disposent donc à ce jour de 2.179.276 droits de vote, correspondant à 5 % du capital de la société au mois d'octobre 2019.

La Société se réserve la faculté d'initier toute action judiciaire qu'elle jugera opportune à l'encontre des concertistes susvisés, étant rappelé que le défaut de déclaration d'un franchissement de seuil constitue une infraction pénale.



Communiqué de presse
À Champagne au Mont d'Or, le 29 juin 2023

Le résultat des votes par résolution est le suivant :



Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2023
Détail du vote par résolution

Nombre d'actions composant le capital social	96 370 849
Nombre d'actions disposant du droit de vote	72 743 176
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance	85
Nombre de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance	27 660 939

Assemblée Générale Ordinaire		Pour		Contre		Résultat	Voix non exprimées	Nombre de voix comptabilisées	% du quorum
		Voix	%	Voix	%				
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Approbation des dépenses non déductibles fiscalement	17 687 122	71,26%	7 134 615	28,74%	Adoptée	2 839 202	27 660 939	38,03%
2	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022	18 856 357	72,60%	7 115 380	27,40%	Adoptée	1 689 202	27 660 939	38,03%
3	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - approbation de ces conventions et engagements	2 725 939	18,57%	11 952 158	81,43%	Rejetée	0	14 678 097	24,56%
4	Ratification des conventions non autorisées préalablement par le Conseil de Surveillance	2 725 939	18,57%	11 952 158	81,43%	Rejetée	0	14 678 097	24,56%
5	Autorisation au Directeur et à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	22 031 659	80,60%	5 304 280	19,40%	Adoptée	325 000	27 660 939	38,03%
6	Imputation du report à nouveau déficitaire sur les comptes « Autres réserves » et « Prime d'émission »	22 012 424	80,53%	5 323 515	19,47%	Adoptée	325 000	27 660 939	38,03%



Assemblée Générale Extraordinaire		Pour		Contre		Résultat	Voix non exprimées	Nombre de voix comptabilisées	% du quorum
		Voix	%	Voix	%				
7	Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus	22 705 600	82,09%	4 955 339	17,91%	Adoptée	0	27 660 939	38,03%
8	Délégation de compétence- Émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits	22 705 600	82,09%	4 955 339	17,91%	Adoptée	0	27 660 939	38,03%
9	Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	22 705 600	82,09%	4 955 339	17,91%	Adoptée	0	27 660 939	38,03%
10	Délégation de compétence- Augmentation de capital au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L.3332-21 du code du travail	19 894 124	75,04%	6 616 815	24,96%	Adoptée	1 150 000	27 660 939	38,03%
11	Autorisation à donner au Directeur et d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, sous la condition suspensive de l'approbation de la cinquième résolution, durée de l'autorisation, plafond	18 884 083	68,27%	8 776 856	31,73%	Adoptée	0	27 660 939	38,03%
12	Autorisation à donner au Directeur en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur s'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale des BSPCE	14 494 546	52,40%	13 166 393	47,60%	Rejetée	0	27 660 939	38,03%
13	Délégation de pouvoirs à consentir au Directeur et à l'effet de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions, sous réserve de l'imputation du report à nouveau déficitaire et faisant l'objet de la sixième résolution présentée à la présente assemblée générale	18 837 122	68,10%	8 823 817	31,90%	Adoptée	0	27 660 939	38,03%
14	Délégation de pouvoirs à donner au Directeur et pour décider du regroupement des actions de la Société, sous réserve de l'application préalable de la réduction du capital social motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société, faisant l'objet de la septième résolution présentée à la présente assemblée générale	15 689 546	56,72%	11 971 393	43,28%	Rejetée	0	27 660 939	38,03%

Assemblée Générale Ordinaire		Pour		Contre		Résultat	Voix non exprimées	Nombre de voix comptabilisées	% du quorum
		Voix	%	Voix	%				
15	Pouvoirs	25 480 530	96,11%	1 030 409	3,89%	Adoptée	1 150 000	27 660 939	38,03%



Résolutions proposées par CAPRIONA (Assemblée Générale Ordinaire)		Pour		Contre		Résultat	Voix non exprimées	Nombre de voix comptabilisées	% du quorum
		Voix	%	Voix	%				
A	Révocation de Monsieur Patrick Marché de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance	13 148 893	47,54%	14 512 046	52,46%	Rejetée	0	27 660 939	38,03%
B	Révocation de Monsieur Vincent Bazi de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance	24 636 636	94,22%	1 511 704	5,78%	Adoptée	1 495 099	27 643 439	38,00%
C	Révocation de Monsieur Michel Masson de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance	11 998 893	45,29%	14 494 546	54,71%	Rejetée	1 150 000	27 643 439	38,00%
D	Révocation de la société Novali SAS de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance	8 851 317	37,91%	14 494 546	62,09%	Rejetée	4 297 576	27 643 439	38,00%
E	Révocation de Monsieur Bernard Voisin de ses fonctions de membre du Directoire	3 451 739	14,09%	21 044 124	85,91%	Rejetée	3 147 576	27 643 439	38,00%
F	Nomination de Monsieur Pascal Leandri en qualité de membre du Conseil de surveillance	26 131 735	94,53%	1 511 704	5,47%	Adoptée	0	27 643 439	38,00%
G	Nomination de Monsieur Eric Bonnevey en qualité de membre du Conseil de surveillance	11 414 691	41,29%	16 228 748	58,71%	Rejetée	0	27 643 439	38,00%
H	Nomination de Monsieur Xavier Leconte en qualité de membre du Conseil de surveillance	11 414 691	41,29%	16 228 748	58,71%	Rejetée	0	27 643 439	38,00%
I	Nomination de Monsieur Xavier Gillet en qualité de membre du Conseil de surveillance	11 414 691	41,29%	16 228 748	58,71%	Rejetée	0	27 643 439	38,00%
J	Nomination de Monsieur Geoffroy de Vries en qualité de membre du Conseil de surveillance	11 414 691	41,29%	16 228 748	58,71%	Rejetée	0	27 643 439	38,00%
K	Nomination de Monsieur François Lecointe en qualité de membre du Conseil de surveillance	11 414 691	41,29%	16 228 748	58,71%	Rejetée	0	27 643 439	38,00%

INFORMATION

Prochaine communication financière : le 31 juillet 2023
Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2023



Communiqué de presse
À Champagne au Mont d'Or, le 29 juin 2023

En savoir plus :

NEOLIFE®, créateur d'éco-matériaux pour espaces durables, est une société française fondée en 2012 par Patrick Marché et Bernard Voisin. Elle conçoit des solutions constructives à caractère environnemental - bardages, profils d'habillage et terrasses - destinées aux professionnels de la construction soucieux de bâtir des logements, des bâtiments tertiaires et des aménagements paysagers éco-responsables. NEOLIFE® participe ainsi à une nouvelle philosophie de la construction, centrée sur trois valeurs essentielles : le développement durable, l'innovation et l'humain.

Premier éco-matériau créé par NEOLIFE®, le VESTA® (Vegetal Ecological Stable Timber Advantage) allie la naturalité du bois à la résistance du minéral. Il contient un taux exceptionnel de fibres de bois renforcées issues de déchets de scieries revalorisés et sains. Ces déchets de bois proviennent de forêts européennes gérées durablement et amènent une faible empreinte carbone. Tous ses composants sont vierges et garantissent aux solutions NEOLIFE® une grande valeur ajoutée environnementale.

L'éco-matériau VESTA® possède des renforts techniques au cœur de sa matière qui lui confèrent un caractère particulièrement résistant aux outrages esthétiques de l'humidité, des insectes et des UVs. Ses caractéristiques mécaniques alliant légèreté, souplesse et solidité permettent à NEOLIFE® de concevoir des solutions dont les performances répondent aux normes élevées de résistance au feu, aux chocs, au vent ou aux séismes.

Pour plus d'informations : www.neolife.fr



CONTACT

NEOLIFE®

investors@neolife.com